



Paris, le 16 avril 2020

La négociation collective en période de crise sanitaire

Chères et chers camarades,

En cette période de crise sanitaire, et suite à la publication des ordonnances du 25 mars, du 1^{er} avril et du 15 avril 2020, nombre d'employeurs et/ou de branches professionnelles vont probablement vouloir ouvrir une négociation, si ce n'est pas déjà fait.

Il est difficile toutefois de discuter voire de conclure un accord, tant les mesures à respecter pour éviter la propagation du virus bouleversent les conditions de la négociation.

Le document qui figure en annexe apporte des informations sur la manière dont il est possible d'adapter les modalités de la négociation collective en cette période inédite.

Vous y trouverez également une liste non exhaustive de thèmes sur lesquels vous pourriez être amenés à négocier dans le contexte actuel.

Si certains d'entre eux sont à aborder avec une extrême vigilance, d'autres sont au contraire des revendications de longue date de Force Ouvrière, dont la mise en œuvre se justifie d'autant plus en cette période épidémique. Nous invitons donc, le cas échéant, à vous en saisir.

Espérant que ce document vous sera utile, n'hésitez pas à le diffuser largement.

Amitiés syndicalistes,

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : La négociation collective en période de crise sanitaire - 16 04 20